



**M. Richard FERRAND**  
**Président de l'Assemblée nationale**  
126 Rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Saint-Mandé, le 31 juillet 2020,

LETTRE OUVERTE : refus de la proposition de loi n°3255

Monsieur le Président,

L'Union Nationale de l'Apiculture Française a pris connaissance de la proposition de loi n°3255 du 28 juillet 2020 relative à la régulation du nombre de ruches afin de lutter contre la migration artificielle intensive d'abeilles dans les territoires.

Cette proposition de loi propose de modifier le code rural pour, notamment, lutter contre l'installation abusive de ruches étrangères, en mandatant les intercommunalités pour délivrer des autorisations d'implantations de ruches au sein de leur territoire.

Au nom de ses 20000 apiculteurs membres, et en particulier les centaines d'apiculteurs professionnels pour lesquels la transhumance représente une part vitale de leur activité, je vous informe que **l'UNAF s'oppose vivement à cette proposition de loi.**

Si la lutte contre les installations sauvages de nombreuses ruches par des opérateurs étrangers représente évidemment un enjeu important pour l'apiculture française, **cette proposition de loi, qui n'a pas fait l'objet d'une concertation avec l'UNAF ni avec l'Interprofession apicole**, ouvre la voie à de nombreuses dérives et conséquences importantes, et en particulier :

- La fixation arbitraire de seuils de densité de ruches au niveau des territoires ;
- La sélection arbitraire des apiculteurs ayant la possibilité d'installer des ruchers sur un territoire donné, entraînant des pertes potentielles très importantes pour les apiculteurs exclus dudit territoire ;
- La mise en place d'un système de gestion et de contrôle administratif très lourd et coûteux pour les intercommunalités, dans un contexte budgétaire sous tension.

**L'UNAF est à la disposition des élus et des services de l'état pour entamer un dialogue constructif**, avec l'interprofession, pour mettre en place des règles réalistes qui défendraient réellement la profession française face à des pratiques concurrentielles agressives.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

**Gilles LANIO**  
Président de l'UNAF